

## Rapport d'activités

Année financière 2012-2013

1<sup>er</sup> juin 2013

### La vie associative

Le conseil d'administration était composé cette année d'*Alain Jenkins*, président, *Claude Accolas*, vice-président, *Anouk Looten*, secrétaire-trésorière, *Élène Pearson*, représentante de la région de Québec, *Gabrielle Arseneault*, *Josée Bergeron-Proulx*, *Loïc Lacroix Hoy*, *Mathieu Marcil* et *Julie-Vallée-Léger*, administratrice(teur)s.

Madame *Gabrielle Arseneault* a démissionné de ses fonctions d'administratrice et de représentante de la région de Québec en novembre 2012 pour des raisons de santé.

En 2012-2013, les administrateurs se sont réunis à huit reprises, soit les 17 avril, 24 mai, 4 octobre, 6 novembre et 11 décembre 2012 ainsi que les 29 janvier, 26 mars, et 9 mai 2013. L'assemblée générale annuelle de l'Association 2011-2012 a eu lieu le 9 juin 2012 au Centre St-Pierre, 1212, rue Panet à Montréal, et au domicile de madame Gabrielle Arseneault à Québec. L'Association a aussi tenu les 9 juin et 8 décembre 2012, toujours au Centre St-Pierre, deux assemblées spéciales sectorielles qui ont procédé à l'étude et à l'adoption des ententes collectives négociées avec l'APTP, PACT, Le Théâtre de La Manufacture et TUEJ.

### Les membres

En date du 15 mai 2013, l'APASQ comptait 286 membres en règle comparativement à 292 en 2011-2012 : deux cent trente-six membres actifs, trente-cinq membres adhérents, neuf membres associés, deux membres honoraires et quatre membres à vie.

### Le siège social

Depuis le mois de juillet 2012, le siège social de l'APASQ est situé au 2065, rue Parthenais, bureau 014, Montréal (Québec) H2K 3T1.

### Le fonctionnement

Les états financiers annuels de l'APASQ et de la Fondation Jean-Paul Mousseau revêtent la forme de rapports de mission d'examen. Ils sont préparés par la firme d'experts-comptables *G. Blais et Associés*. La direction générale des activités de l'APASQ est assurée par *Michel Beauchemin* depuis le 17 août 2009, en collaboration avec *Viviane Morin*, coordonnatrice des services aux membres depuis le mois de novembre 2008. Madame *Julie-Andrée Rostan* occupe le poste de coordonnatrice au développement professionnel et madame *Katia Chénier* celui de commis comptable.

## Bilan des activités

Comme les autres associations d'artistes subventionnées au fonctionnement par le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), l'APASQ a déposé le 1<sup>er</sup> février dernier une demande de renouvellement de sa subvention au fonctionnement pour les quatre prochaines années. Dans le cadre de cette demande, nous devions tracer le bilan des hauts et des bas de notre association au cours des quatre dernières années et faire état de nos perspectives de travail pour les années 2013-2014 et 2014-2015.

Le conseil d'administration a consacré de nombreuses heures de délibérations à la réalisation de cette tâche. Plutôt que de nous en tenir au seul bilan du travail fait au cours de la dernière année, il lui a semblé plus pertinent de vous communiquer l'essentiel de ce document, ce qui vous permettra de bien voir la direction qu'il entend suivre au cours des prochaines années.

Il se peut que certaines des orientations retenues par le Conseil, en particulier la possibilité que l'APASQ renonce à participer à la Quadriennale de Prague - une activité considérée depuis longtemps comme essentielle - vous posent problème. Nous en sommes conscients. Aussi avons-nous prévu à la fin de cette assemblée une période de discussion libre d'une heure où nous pourrions échanger sur les perspectives de développement de l'association.

Le nouveau processus d'évaluation des demandes de subvention déposées par les associations d'artistes comportait cette année l'organisation d'un sondage auprès des membres des diverses associations en vue d'évaluer leur degré de satisfaction par rapport aux services rendus à leurs membres. Les entrevues sur Internet ont été réalisées du 30 janvier au 28 février 2013. Peut-être êtes-vous parmi les 78 membres de l'APASQ qui y ont répondu (27,4 % des membres).

Il n'est pas possible de rendre compte ici de l'ensemble des résultats de cette enquête. Nous le ferons sur notre site Web dès que le CALQ nous en aura donné l'autorisation. Nous nous contenterons donc de dire que, dans l'ensemble, les réponses obtenues dépassaient nos attentes. Ainsi, entre autres résultats :

- 81 % des personnes interrogées accordaient une note de 7 et plus aux services offerts par l'association ;
- 85 % des personnes interrogées accordaient une note de 7 et plus quant à l'accès aux contrats négociés dans le cadre des ententes collectives ;
- 91 % des personnes interrogées disaient que « travailler à améliorer les conditions socioéconomiques des artistes » devait être la priorité principale de l'APASQ ;
- 61 % des personnes interrogées disaient que « garantir l'équité d'accès en matière d'aide financière de l'État à tous les artistes du secteur des arts » devait être la deuxième priorité de l'APASQ ;
- 39 % des personnes interrogées disaient que « stimuler le rayonnement des artistes québécois à l'étranger » devait être la troisième priorité de l'APASQ ;
- 61 % des répondants disaient considérer que « la défense des artistes auprès des producteurs et des diffuseurs » était le service le plus important que l'association devait leur offrir.

## Section 2 : Profil de l'organisme

Nom de l'organisme :	Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ)
Année de fondation :	1984

### 1. Mandat

*Présentez le mandat de votre organisme. Si ce mandat a subi des modifications au cours des quatre dernières années, indiquez lesquelles et expliquez les raisons qui ont mené à ces changements.*

L'Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ) est incorporée sous la *Loi des syndicats professionnels* et reconnue en vertu de la *Loi sur le statut professionnel et des conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (L.R.Q., c. S-32.1). Elle représente l'ensemble des personnes conceptrices de décors, de costumes, d'éclairages et d'environnements sonores et représentera sous peu les concepteurs d'accessoires, de marionnettes, de maquillages et de coiffures, qui œuvrent au Québec dans les domaines du théâtre, de la musique, de la danse, des variétés, du théâtre lyrique, de l'opéra, du cirque et des manifestations multidisciplinaires. Elle a un double mandat demeuré inchangé depuis sa création.

*L'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux, moraux et professionnels des artistes qu'elle représente, membres ou non de l'association.*

*La promotion et la diffusion de la création scénographique québécoise par le biais d'expositions nationales et internationales, de colloques, de tables rondes et de conférences.*

Que ce soit par la négociation d'ententes collectives favorisant de meilleures conditions de travail pour les créateurs québécois en arts de la scène ou par l'organisation d'événements consacrés à la scénographie, l'APASQ est devenue un organisme incontournable dans le paysage culturel. Au fil des ans, elle s'est positionnée fermement face aux différentes instances du milieu théâtral. Par ailleurs, l'APASQ et son organisme affilié, la *Fondation Jean-Paul Mousseau*, développent des partenariats avec d'autres acteurs du milieu culturel en vue de l'implantation de mécanismes de conservation du patrimoine québécois en arts de la scène.

### 2. Historique

*Spécifiez la nature de vos activités et faites ressortir, par exemple :*

- *Les faits saillants associés à l'évolution de votre organisation ;*
- *tout déficit financier marquant et les mesures prises pour rétablir la situation budgétaire ;*
- *les avancées du secteur que vous desservez et qui vous sont attribuables ;*
- *les activités spéciales tenues dans des contextes particuliers (ex. : anniversaire de fondation) ;*
- *les reconnaissances obtenues (prix, nominations, mentions).*

L'APASQ est née d'une volonté commune de tous les participants aux premiers États généraux du théâtre tenus à Montréal en 1981. L'objectif de départ était de créer un regroupement des concepteurs de la production. Lors de l'assemblée de fondation, organisée par le comité nommé à

cette fin en mars 1983, plus de quatre-vingts participants adoptaient le règlement général de l'Association et élisaient le premier conseil d'administration. Celui-ci s'était donné pour mandat : « *d'obtenir une reconnaissance légale ; de dresser un portrait plus précis de la profession; de former un comité pour obtenir la reconnaissance légale et de représenter l'APASQ dans le milieu* ».

- 1984 : Obtention de sa reconnaissance juridique du *ministère des Institutions financières du Québec*.
- 1991 : Adhésion à la *Fédération nationale des communications / Centrale des syndicats nationaux* (FNC/CSN). Cette affiliation lui permet de profiter des nombreux programmes de soutien nécessaires à la poursuite et au développement de ses activités.
- 1993 : Obtention de la *Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs* (CRAAAP) de sa reconnaissance pour le secteur de négociation suivant : « *toutes les personnes conceptrices de décors, de costumes, d'éclairages et de son dans les domaines de production artistique suivants : la scène, y compris le théâtre, le théâtre lyrique, la musique, la danse et les variétés* ». Réalisation d'une analyse du marché des régimes collectifs d'assurances disponibles au Québec pour les créateurs et les danseurs indépendants. Dépôt d'un premier projet d'entente collective à *Théâtres associés Inc.* (TAI), *l'Association des producteurs de théâtre privé* (APTP), *Théâtres Unis Enfance Jeunesse* (TUEJ) et *l'Association des compagnies de théâtre* (ACT). Présentation de l'exposition *Œuvres et manœuvres* aux Ateliers de décor N.G.L.
- 1994 : Création de la *Fondation Jean-Paul Mousseau* dans le but de recueillir des fonds pour promouvoir la scénographie. Réalisation de l'exposition *L'Espace théâtral - Portrait de la création scénographique 1991-1994* (incluant deux conférences sur le droit d'auteur et la création scénographique) et publication d'un catalogue de l'exposition. Préparation, en collaboration avec *l'Association des professionnels(les) de la vidéo du Québec* (APVQ) et *l'Association des journalistes indépendants du Québec* (AJIQ), d'un mémoire sur les modifications nécessaires à la *Loi sur le statut professionnel de l'artiste*.
- 1995 : Participation à la *8<sup>e</sup> Quadriennale de Prague* et publication d'un catalogue pour cette exposition. Participation aux tables de concertation *Musique-Danse-Théâtre* et *Auteurs-Créateurs-Interprètes* mises sur pied par la *Société québécoise de développement de la main-d'œuvre* (SQDM). Organisation de trois tables rondes sur la pratique de la mise en scène au Québec.
- 1996 : l'APASQ signe une première entente collective avec *Théâtres Unis Enfance Jeunesse* (TUEJ). Elle amorce le projet de Centre d'archives scénographiques du Québec (CASQ) en collaboration avec la *Fondation Jean-Paul Mousseau*.
- 1997 : Instauration d'un programme de REER collectif pour ses membres. Elle signe une première entente collective avec *l'Association des compagnies de théâtre* (ACT).
- 1998 : Création de la *Caisse de sécurité des arts de la scène* (CSAS). Elle réalise une étude sur les conditions d'engagement et les perspectives de travail des professionnels en arts de la scène.
- 1999 : Création de deux cours de perfectionnement en informatique pour les membres (logiciels AUTOCAD et MACLUX). Participation à la *9<sup>e</sup> Quadriennale de Prague*.
- 2000 : Signature d'une première entente collective avec *Théâtres Associés Inc.* (TAI). Participation au *28<sup>e</sup> Congrès de l'Institut international du théâtre*, à Marseille, et aux *Journées Techniques du Spectacle et de l'Événement* (JTSE) à Bruxelles. Grâce à une subvention du fonds de stabilisation, création d'un programme de stage. Ce programme a permis à de jeunes concepteurs finissants de travailler en collaboration avec un concepteur professionnel pendant une année complète.
- 2001 : Participation au congrès de *l'Organisation internationale des scénographes, techniciens et architectes de théâtre* (OISTAT) à Berlin.

- 2001 : Obtention d'une sentence arbitrale qui définit une première entente collective avec l'*Association des producteurs de théâtre privé* (AFTP).
- 2002 : Obtention du *Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs* de son accréditation en tant qu'association représentative des concepteurs de décors, de costumes, d'éclairages, de son, d'accessoires, de marionnettes, les régisseurs, les peintres de décors, les assistants concepteurs de décors et de costumes et les assistants metteurs en scène dans les institutions relevant directement du gouvernement fédéral.
- 2003 : Participation à la *10<sup>e</sup> Quadriennale de Prague*. Le *ministère de la Culture tchèque* décerne à la délégation québécoise un prix honorifique pour la conception du kiosque conjoint Québec-Canada.
- 2003 : Dans le cadre des Journées de la culture, exposition, dans le Hall des pas perdus de la Place des arts, présentation des œuvres scénographiques exposées à la Délégation générale du Québec à Paris à l'occasion de la Quadriennale de Prague 2003
- 2003 : Signature d'une deuxième entente collective avec TUEJ
- 2004 : Signature d'une première entente collective avec le *Groupe de La Veillée et Ex Machina*. Signature d'une deuxième entente collective avec l'ACT.
- 2005 : Signature d'une première entente collective avec la *Professional Association of Canadian Theatres* (PACT) et la *Compagnie Carbonne 14*.
- 2005-2006 : Participation au Comité ad hoc des associations d'artistes sur la révision des lois sur le statut de l'artiste.
- 2006 : Organisation en collaboration avec la CSN de la journée d'étude *Ensemble valorisons notre métier !* qui a pour but de faire ressortir davantage la valeur du travail de conception au théâtre et d'identifier des moyens et des mesures pour obtenir une rémunération plus équitable pour les personnes conceptrices.
- 2007 : Participation à la *11<sup>e</sup> Quadriennale de Prague*.
- 2008 : Lancement de la publication *De l'idée au dessin : les traces du processus créateur*, catalogue qui présente un portrait de chacun des exposants canadiens à Prague en juin 2007 : scénographes, architectes de théâtre et institutions d'enseignement qui offrent une formation en scénographie.
  - Signature d'une deuxième entente collective avec l'AFTP et TAI.
  - Exposition du kiosque canadien à la Quadriennale de Prague 2007 dans le Hall des pas perdus de la Place des arts dans le cadre des Journées de la culture et à la Maison Théâtre dans le cadre des Seconds États généraux du théâtre professionnel québécois.
- 2008-2009 : Crise interne majeure qui entraîne une augmentation considérable du déficit cumulé.
- 2009 : Définition d'un plan de redressement financier approuvé par le CALQ. (Voir ci-après)
  - Signature d'une première entente collective avec l'*Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo* (ADISQ).
- 2009-2010 : Participation aux travaux du *Comité L'Allier sur la démarche de réflexion avec les associations concernées par l'application des lois sur le statut de l'artiste*.
- 2011 : Relance des activités de la *Fondation Jean-Paul Mousseau* et participation à la *12<sup>e</sup> Quadriennale de Prague*.
- 2012 : Déficit annuel de 8 690 \$ qui entraîne une révision du plan de redressement financier conclu avec le CALQ.
  - Signature d'une première entente collective avec le *Théâtre de La Manufacture*.
- 2013 (Janvier) : Signature de nouvelles ententes collectives avec l'AFTP, PACT et TUEJ.
- 2013 (Mars) : Envoi d'avis de négociation à *Ex Machina*, au *Groupe de la Veillée* et à *Théâtres Associés Inc.* en vue du renouvellement des ententes collectives en vigueur.

## **Avancées du secteur que vous desservez et qui vous sont attribuables**

L'historique qui précède témoigne des efforts déployés par l'APASQ au fil des ans pour assumer les deux aspects de son mandat. Ces efforts ont permis trois avancées principales.

1. Faire reconnaître l'importance des concepteurs et conceptrices dans le processus de création théâtrale était une des préoccupations principales de l'association dès ses débuts. Cet objectif a été pleinement atteint. Contrairement à ce qui était souvent le cas dans un passé pas si lointain, plus personne aujourd'hui ne remet en question le fait que les professionnels des arts de la scène sont des créateurs à part entière au même titre que les auteurs dramatiques et les metteurs en scène.
2. Les ententes collectives négociées avec les diverses associations de producteurs des secteurs du théâtre et des variétés ont permis de définir des conditions de travail minimales qui facilitent la négociation des contrats qui lient professionnels des arts de la scène et producteurs et permettent une plus juste rémunération des artistes.
3. L'organisation de nombreuses manifestations artistiques (expositions, colloques, publications diverses), qui ont permis de mieux faire connaître et reconnaître l'importance des arts de la scène dans la vie culturelle québécoise même s'il reste encore beaucoup de travail à faire.

## **Déficit financier marquant et les mesures prises pour rétablir la situation budgétaire**

En 2008 et durant les premiers mois de 2009, l'APASQ est secouée par une crise interne qui entraîne une augmentation considérable du déficit accumulé qui correspond alors à 44 % du budget de fonctionnement annuel. Les causes principales de ce conflit étaient des désaccords sur :

- les rôles respectifs de la direction générale et du conseil d'administration ;
- la nécessité de revoir les procédures administratives et les pratiques comptables de l'association et de réduire les coûts salariaux ;
- la façon d'aborder le financement de la participation de l'APASQ à la Quadriennale de Prague.

Dans ce contexte, le CALQ demandait à l'Association de lui présenter un plan de redressement financier. Adopté en 2009, celui-ci comportait les cinq éléments suivants.

- Une réduction du personnel et par conséquent de la masse salariale.
- Une diminution draconienne des frais de gestion comptable externes.
- Une gestion serrée des dépenses.
- L'adoption d'une nouvelle politique budgétaire prévoyant que les budgets annuels futurs devront comporter un surplus budgétaire d'au moins 10 000 \$ au cours des prochaines années, et ce, jusqu'à l'élimination du déficit accumulé.
- La réorganisation de la gestion de la Caisse de sécurité des arts de la scène (CSAS).

Appliqué fermement, ce plan a permis de mettre fin aux déficits du budget de fonctionnement connus au cours des années 2007 et 2008 et d'entreprendre le redressement financier de l'Association. Le déficit accumulé a ainsi été ramené de 108 293 \$, au 31 décembre 2008, à 69 505 \$, au 31 mars 2011.

Ce cycle vertueux s'est malheureusement interrompu lors de l'année financière 2011-2012, où l'APASQ a à nouveau fait un déficit d'opération de 8 690 \$ dû exclusivement cette fois à la participation de l'APASQ en juin 2011 à la Quadriennale de Prague. Celle-ci a en effet entraîné un déficit de 15 000 \$ auquel s'est ajoutée, à la demande de ses vérificateurs, la radiation du bilan d'une somme de 12 558 \$ correspondant à la valeur aux livres du catalogue publié après la Quadriennale de Prague 2007.

Lors d'une rencontre avec les représentants du CALQ en janvier dernier, l'APASQ a soumis un plan de redressement révisé qui prévoit :

1. la réalisation de surplus budgétaires récurrents de 10 000 \$ par an au cours des prochaines années ;
2. la décision de ne plus considérer la participation à la Quadriennale de Prague comme un élément essentiel de son travail de promotion des arts de la scène, la participation à cet événement ayant été responsable d'au moins 60% des déficits connus par l'association depuis 2006.

Ce plan a alors été accepté par le Conseil.

### **Mot de la direction**

#### **Présentez la vision et les grandes orientations poursuivies par votre organisme.**

L'APASQ va bien ! Secouée par une crise interne sérieuse il y a peu, elle a retrouvé ses marques et est aujourd'hui, plus que jamais, en mesure de remplir son mandat et de développer ses activités.

1. Elle s'est donnée de nouvelles règles de gouvernance qui fixent clairement les responsabilités respectives des diverses instances de l'association : assemblée générale, conseil d'administration, comité exécutif et direction générale. Cela avec une insistance particulière sur la nécessité d'une direction générale forte et efficace, qui assume pleinement son rôle sous la supervision de la présidence de l'association et du conseil d'administration dans son ensemble. Mentionnons également que ses administrateurs se sont dotés d'un code d'éthique qui a pour objet d'établir certaines règles de conduite afin :

- de garder le cap sur la mission et les valeurs de l'organisation ;
- de déterminer les devoirs et les obligations de conduite des membres du conseil ;
- d'assurer la confiance des membres dans l'intégrité, l'impartialité et la transparence du conseil ;
- de permettre aux membres d'exercer leur mandat en toute confiance, indépendance et objectivité pour mieux servir l'Association et ses membres.

2. Elle a établi dès 2009 un plan de redressement budgétaire, plan amendé en 2012, approuvé par le CALQ, qui lui permettra à terme d'assainir sa situation financière, tout en assumant pleinement ses responsabilités.

3. Elle a redéfini la façon dont elle abordera le deuxième volet de son mandat, la promotion des arts de la scène québécois, ne considérant plus la participation à la Quadriennale de Prague comme la priorité de l'association en ce domaine, privilégiant plutôt des activités réalisables à moindre coût au Québec même.

4. Enfin elle s'est dotée d'un plan de développement qui comporte cinq axes en vertu desquels les objectifs de l'association seront définis au cours des quatre prochaines années.

- La défense des intérêts socioéconomiques des artistes
- La promotion des arts de la scène québécois
- Le renforcement de la gouvernance de l'association
- Le maintien d'une saine gestion financière de l'association
- L'amélioration des outils d'information et de mobilisation des membres et des artistes représentés

Dans la réalisation de ses activités, l'APASQ entend faire preuve de réalisme. En effet, la conjoncture économique actuelle ne permet pas d'espérer une augmentation sensible du nombre de productions théâtrales couvertes par les ententes collectives qu'elle négocie. Par conséquent, l'augmentation au cours des prochaines années des cotisations syndicales perçues, qui constituent sa principale source de revenus autonomes, devrait être minime.

Cela aussi dans un contexte où les différents niveaux de gouvernement du pays sont avant tout préoccupés par le redressement des finances publiques et où il serait hasardeux de croire que les budgets mis à la disposition des différents conseils des arts puissent être augmentés de façon significative.

### **Section 3 : Résumé de la demande**

#### **1. Résumez l'objet de la demande.**

Buts de la demande :

- Obtenir le maintien de la subvention au fonctionnement pour quatre ans accordée à l'APASQ dans le passé.
- Obtenir une augmentation de la subvention annuelle accordée pour lui permettre de mieux assumer son mandat.
- Obtenir une subvention au projet pour défrayer partiellement les coûts liés à l'organisation de l'exposition sur l'œuvre **du concepteur de décors et de costumes François Barbeau** et du colloque *Les technologies de l'information et de la communication (TIC) au service des arts de la scène : rêve et réalité*, activités prévues pour souligner le 30<sup>e</sup> anniversaire de l'APASQ en 2014.

#### **2. Veuillez justifier toute demande d'augmentation de la subvention.**

Les ressources financières, dont l'APASQ dispose présentement, sont suffisantes pour lui permettre de poursuivre ses activités de nature syndicale, de mettre à niveau les ententes collectives existantes et d'ouvrir de nouveaux secteurs de négociation. Elles lui permettront également de développer, si elles peuvent être autofinancées, des activités ponctuelles de promotion des arts de la scène. Enfin, grâce à une gestion très serrée de ses dépenses de fonctionnement, elle parviendra à diminuer graduellement son déficit accumulé conformément au plan de redressement soumis au Conseil et accepté par celui-ci.

Ces ressources ne lui permettront pas toutefois :

- de développer, autant que cela serait nécessaire, ses activités syndicales dans de nouveaux secteurs des arts de la scène tels le cirque, la danse, l'opéra et la musique de concert, de façon à mieux défendre les intérêts des artistes qu'elle représente ;



- d'offrir à ses membres de la région de Québec tous les services spécifiques dont ils ont besoin grâce à l'engagement d'un adjoint à la direction générale ;
- d'assumer à un niveau convenable les tâches que commande le deuxième volet de son mandat, la promotion et la diffusion de la création scénographique québécoise ;
- d'améliorer ses liens avec ses membres en améliorant ses outils de communication électroniques.

#### **Section 4 Acquittement du mandat**

Décrire vos réalisations au regard des critères d'évaluation et des points d'analyse.

---

### **A Bilan des quatre derniers exercices (2009-2010 à 2012-2013)**

---

#### **Qualité des services et des activités**

##### ***A-1 Faites connaître, de manière succincte, les lignes directrices qui ont guidé l'établissement de vos actions, services et activités.***

Cinq lignes directrices ont servi de guide à nos actions au cours des quatre dernières années.

A-1.1 La défense des intérêts socioéconomiques des artistes

A-1.2 La promotion des arts de la scène québécois

A-1.3 Le renforcement de la gouvernance de l'association

A-1.4 Le maintien d'une saine gestion financière de l'association

A-1.5 L'amélioration des outils d'information et de mobilisation des membres et des artistes représentés

##### **A-1.1 La défense des intérêts socioéconomiques des artistes**

La réalisation de cet objectif a demandé l'exécution de six types de tâches.

- La gestion des ententes collectives
- La renégociation des ententes collectives en vigueur
- La poursuite des efforts entrepris pour obtenir la reconnaissance de l'APASQ comme association représentative des concepteurs d'accessoires, de marionnettes, de coiffures et de maquillages
- L'offre annuelle d'un programme d'activités de formation continue
- La réalisation d'un ensemble d'activités de représentation
- La participation au Comité sur les conditions socioéconomiques des artistes mis sur pied par le Conseil québécois du théâtre

##### ***La gestion des ententes collectives***

Du mois de septembre 2009 au mois de décembre 2012, les artistes membres ou permissionnaires de l'APASQ ont signé 1677 contrats avec des producteurs de théâtre et de spectacles en vertu des neuf ententes collectives actuellement en vigueur avec l'Association des compagnies de théâtre (ACT), l'Association des producteurs de théâtre privé (AFTP), l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ), Ex Machina, le Groupe de La Veillée, la Professional Association of Canadian Theatres (PACT), Le Théâtre de La Manufacture, Théâtres Associés Inc. (TAI) et Théâtres Unis Enfance Jeunesse (TUEJ).

***414 contrats en 2009-2010***

***405 contrats en 2010-2011***

***480 contrats en 2011-2012***

***378 contrats en date du 15 mai 2013***

La gestion de ces contrats a impliqué un ensemble de tâches qui ont accaparé au moins 80 % du temps de travail de la coordonnatrice des services aux membres et à la gestion des contrats et de la commis comptable ainsi que 20 % de celui du directeur général : informations sur le contenu des ententes données aux concepteurs et à nombre de producteurs de théâtre souvent très mal informés par leur association ; émission des contrats et des feuilles de remise ; entrées des données dans la base de données administratives ; encaissement des remises faites par les producteurs ; dépôts dans les RÉER individuels des membres ; avis aux producteurs qui ne respectent les termes des ententes collectives ; émission et gestion des griefs découlant de la non-application des ententes, etc.

### ***La renégociation des ententes collectives en vigueur***

Nous avons entrepris en 2009-2010 la renégociation de l'ensemble des ententes collectives en vigueur, sept d'entre elles étant venues à échéance. Nous avons envoyé cinq avis de négociation à l'ACT, l'APTP, PACT, TUEJ et au Théâtre de La Manufacture en juillet 2011. Nous enverrons trois nouveaux avis à Ex Machina, au Groupe de La Veillée et à TAI au printemps ou à l'automne prochains. Nous commencerons également à faire le bilan de l'application de l'entente conclue avec l'ADISQ en 2009.

Pour le moment, nous avons réussi à signer quatre nouvelles ententes d'une durée de cinq ans avec Le Théâtre de La Manufacture, en juin 2012, et avec l'APTP, PACT et TUEJ, en janvier 2013. Les négociations avec l'ACT sont cependant encore en cours, les parties ne parvenant pas pour le moment à s'entendre sur les clauses financières de la nouvelle entente. Interrompues en juin 2012, les négociations reprendront vraisemblablement d'ici le printemps ou l'automne 2013.

La renégociation de ces ententes a impliqué un grand nombre de tâches longues et extrêmement exigeantes : enquête auprès des membres pour identifier les problèmes rencontrés lors de la négociation et de l'exécution de leurs contrats ; sondages électroniques auprès des membres portant sur diverses questions : nombre d'heures de travail exigées dans les différents champs d'activité (décors, costumes, etc.) ; coût du matériel utilisé pour exécuter leurs contrats dans les différents champs d'activité ; établissements du cahier des modifications à prévoir dans les différentes ententes ; organisation d'une assemblée générale pour faire approuver ce cahier ; envoi des avis de négociation ; constitution des comités de négociation ; tenue des réunions de négociation.

### ***La poursuite des efforts entrepris pour obtenir la reconnaissance de l'APASQ comme association représentative des concepteurs d'accessoires, de marionnettes, de coiffures et de maquillages***

La saga entreprise pour obtenir la reconnaissance de l'APASQ comme association représentative des personnes conceptrices d'accessoires, de marionnettes, de maquillages et de coiffures a connu bien des rebondissements depuis 2008. Le 16 mai 2008 la *Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs* (CRAAAP) prenait enfin une décision à propos de la demande de reconnaissance déposée le 23 juillet 2003. Elle définissait comme suit le nouveau secteur de négociation :

*« Toutes les personnes conceptrices d'accessoires, de maquillages, de coiffures et de marionnettes dans les domaines artistiques suivants : la scène, y compris le théâtre, le théâtre lyrique, la danse et les variétés ».*

Ce faisant, elle biffait une partie importante du libellé que nous lui avons proposé soit :  
*« Toutefois lorsqu'une personne physique est utilisée pour exécuter une telle production et que, dans le cadre de celle-ci, elle est autrement un salarié au sens du Code du travail, visé ou non par une convention ou un contrat collectif de travail, elle est alors exclue du secteur de négociation visé par la demande de reconnaissance. »*

Cette décision de la CRAAAP n'eut pas eu l'heur de plaire à l'ACT, l'APTP, TUEJ, TAI, PACT, l'ADISQ et l'APC (Association des producteurs conjoints qui représente les agences de publicité productrices de messages publicitaires) qui souhaitaient voir confirmer leur prétention à l'effet qu'un travailleur salarié au sens du Code du travail ne peut en aucun cas être couvert par une entente collective négociée en vertu des lois sur le statut de l'artiste. Elles ont donc décidé d'en appeler de la décision de la CRAAAP devant la Cour supérieure. Elles lui demandaient d'annuler cette décision. Dans un jugement rendu le 15 décembre 2009, le juge Michel Déziel annulait la décision de la CRAAAP et définissait le secteur de négociation dans les termes soumis par l'APASQ dans sa demande de reconnaissance.

À la suite de ce jugement, ce fut cette fois au tour d'une association d'artiste, l'*Association québécoise des travailleurs de l'image et du son* (AQTIS), dont 75 % des membres sont des travailleurs salariés, de se déclarer insatisfaite de la décision de la Cour supérieure. Le 8 février 2009, l'avocat de l'AQTIS se présentait devant la Cour d'appel du Québec et demandait la permission d'en appeler de la décision du juge Déziel. Cette permission lui était accordée sur-le-champ. Le juge Yves-Marie Morissette de la Cour d'appel statuait que le juge Déziel avait erré en droit, cela avec le résultat de redonner force de loi à la décision de la CRAAAP du 16 mai 2008 tant que la Cour n'aurait pas statué sur le fond. Heureux dénouement pour l'APASQ, la Cour d'appel cassait en août 2012 la décision du juge Déziel et confirmait une nouvelle fois la décision de la CRAAAP du 16 mai 2008.

Nous n'étions cependant pas encore au bout de nos peines. En effet, en novembre 2012, l'ADISQ, l'APC et TUEJ décidaient d'en appeler de cette décision devant la Cour suprême du Canada. Celle-ci devra maintenant décider dans un premier temps si elle accepte de recevoir l'appel et, si tel est le cas, statuer définitivement sur la question. Cela nous permet d'entrevoir la lumière au bout du tunnel bien que nous ne sachions pas à quel moment la Cour suprême se penchera sur la question.

Quoiqu'il en soit, la Commission des relations du travail (CRT), à laquelle la CRAAAP a été fusionnée au printemps 2009, a décidé récemment de se pencher sans plus attendre sur la demande de reconnaissance de l'APASQ comme association représentative des concepteurs d'accessoires, de marionnettes, de maquillages et de coiffures travaillant à leur propre compte, laissant ainsi en suspens la question des travailleurs salariés. Nous pouvons donc espérer une décision d'ici le printemps 2013.

### ***L'offre annuelle d'un programme d'activités de formation continue***

Nous avons offert aux artistes, membres ou non de l'association, treize activités de formation - dont onze ont pu être tenues ayant recruté un nombre suffisant de participants - en 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012. Celles-ci ont rejoint 89 participants. Six nouvelles activités s'y sont

ajoutées en 2012-2013. Ces activités sont offertes tant à Montréal qu'à Québec, villes où résident la très large majorité des artistes que nous représentons. Comme en témoigne la liste qui suit, ces activités portent sur des sujets variés qui reflètent les préoccupations des concepteurs et conceptrices.

***Activités offertes en 2009-2010***

- Transformation textile – volet 2
- Logiciel Vector Works -version 2009
- La négociation de contrats : Je déteste la confrontation, cela m'angoisse, pourquoi est-ce si difficile ?
- Gestion de carrière artistique
- Le concepteur et la gestion : Fiscalité

***Activités offertes en 2010-2011***

- Logiciel Vector Works -version 2009
- Atelier de chapellerie
- Logiciel Sketch Up
- Textile : La technique du dévoré

***Activités offertes en 2011-2012***

- Confections de parures de tête et de chapeaux pour les spectacles de cirque
- Logiciel Sketch Up (Groupe avancé)
- Textile : Colorants acides- Application directe et impression au cadre
- Vector Works avec projet imposé (Formation offerte à Québec)

***Activités offertes en 2012-2013***

- Logiciel d'éclairages WIYWIG
- Console d'éclairages Grand MA2- Intermédiaire

***Activités offertes en 2012-2013 conjointement avec l'AQAD, la SARTEC, la SPACQ et l'UNEQ***

- La boîte à outils du travailleur autonome : Fiscalité
- Le nouveau marketing des arts : Internet et les avantages d'une promotion à faibles coûts ***Groupe pour les initiés*** (Formation offerte à Montréal et à Québec)
- Le nouveau marketing des arts : Internet et les avantages d'une promotion à faibles coûts ***Groupe pour les débutants*** (Formation offerte à Montréal et à Québec)
- Comment créer et gérer son blogue (Formation offerte à Québec)

***La réalisation d'un ensemble d'activités de représentation***

L'APASQ s'est impliquée dans un ensemble d'activités qui avaient pour but principal d'obtenir des amendements à la *Loi sur le statut professionnel et les contrats d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (Loi S-32.1) et à la *Loi sur le droit d'auteur* (LDA). Elle a activement participé aux travaux du *Comité L'Allier sur la démarche de réflexion avec les associations concernées par l'application des lois sur le statut de l'artiste* et à ceux du *DAMIC (Droits d'auteur / Multi-média- Internet / Copyright)* donc le directeur général de l'APASQ est le coordonnateur.

Ces efforts n'ont malheureusement connu que peu de résultats sinon aucuns. Le Comité L'Allier a rejeté toutes les demandes d'amendement aux deux lois québécoises sur le statut de l'artiste, faites par les associations d'artistes. De son côté, le Gouvernement Harper a fait adopter par la Chambre des Communes en juin 2012 un projet de loi modifiant la LDA qui limite sérieusement les droits des titulaires de droits d'auteur pour le plus grand profit, entre autres, des consommateurs individuels, des maisons d'enseignement et des fournisseurs de services Internet.

***La participation au Comité sur les conditions socioéconomiques des artistes mis sur pied par le Conseil québécois du théâtre à la suite des Seconds États généraux du théâtre professionnel***

Ce comité regroupe l'ensemble des associations de producteurs et d'artistes présentes dans le secteur du théâtre. Il a pour but d'harmoniser les bases de données des diverses associations de façon à établir les rémunérations moyennes des diverses catégories d'artistes et de déterminer si les efforts faits pour améliorer ces rémunérations ont produit leur fruit. Actif depuis trois ans, le comité a produit trois profils statistiques pour les saisons théâtrales 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010, qui malheureusement ont démontré que ces rémunérations sont demeurées à peu près identiques au fil des ans.

**A-1. 2 La promotion des arts de la scène québécois**

La réalisation de cet objectif a pris deux formes.

- L'organisation de la participation à la Quadriennale de Prague 2011
- La participation aux activités de la *Société pour le développement du musée des arts du spectacle vivant* (SDMASV) et du Comité ad hoc qui a pour objectif de créer une *Banque numérique d'œuvres artistiques contemporaines québécoises* (BNOACQ)

**L'organisation de la participation à la Quadriennale de Prague 2011**

L'APASQ et l'Associated Designers of Canada (ADC) représentaient conjointement le Canada à cet important événement. Les deux associations s'étaient donné les objectifs suivants.

1. Faire connaître le travail de deux scénographes et concepteurs de costumes importants, François Barbeau et Cameron Porteous, et témoigner de leur influence sur des générations successives de concepteurs au Québec et au Canada, notamment par le biais d'interviews sur vidéo ponctuées d'exemples de leurs travaux.
2. Faire une place à la relève en donnant l'occasion aux étudiants des diverses écoles de théâtre 1) de se rencontrer et de prendre connaissance de ce qui se fait ailleurs au Canada et au Québec 2) et de confronter leurs travaux avec ce qui se fait ailleurs dans le monde.
3. Faire connaître un certain nombre de travaux de recherche en scénographie réalisés à l'Université Laval, travaux qui font appel aux possibilités nouvelles qu'offrent les technologies de l'information et de la communication (TIC).
4. Permettre au public québécois et canadien de mieux connaître les travaux des professionnels des arts de la scène et, en particulier, des scénographes et des concepteurs de costumes, et faire comprendre leur rôle essentiel dans la création de spectacles vivants sur scène, cela de deux façons : la présentation en 2011-2012 d'une version augmentée de l'exposition pragoise dans au moins quatre lieux d'exposition au Québec et au Canada anglais et la mise en ligne sur les sites

Web de l'APASQ et de l'ADC d'un catalogue virtuel qui permettrait à toutes les personnes intéressées par les arts de la scène de prendre connaissance du contenu de la participation canadienne à la Quadriennale de Prague 2011.

Comme en témoigne le catalogue virtuel publié sur les sites Web de l'APASQ et de l'ADC (<http://prague.apasq.org/prague/fr/>), les objectifs poursuivis ont dans l'ensemble été atteints à l'exception d'un seul : la présentation en 2011-2012 d'une version augmentée de l'exposition pragoise dans au moins quatre lieux d'exposition au Québec et au Canada anglais. Nous avons été en effet incapables de trouver les fonds nécessaires pour planifier, puis réaliser cette exposition itinérante. Soulignons cependant que la présentation de l'exposition sur l'œuvre du concepteur de décors et de costumes François Barbeau, que nous souhaitons organiser au printemps 2014 en collaboration avec le Centre d'exposition de l'Université de Montréal, devrait corriger cette lacune.

Mentionnons enfin que l'organisation de notre participation à la Quadriennale de Prague a permis de relancer les activités de la *Fondation Jean-Paul Mousseau*, très active dans les années 90, qui était tombée en dormance entre les années 2000 et 2010. En confiant à la Fondation la production de notre kiosque à Prague, nous avons pu obtenir la confirmation de son statut d'œuvre de charité par l'Agence du revenu du Canada, ce qui l'autorise à continuer à émettre des reçus de charité lorsqu'elle reçoit des dons. Cela nous sera des plus utiles lorsque nous organiserons des levées de fonds pour financer les futures activités de promotion de la profession de la Fondation et de créer, en collaboration avec la *Fondation des Artistes*, un fonds d'aide aux concepteurs qui connaissent des difficultés financières temporaires.

**Participation aux activités de la *Société pour le développement du musée des arts du spectacle vivant (SDMASV)* et du *Comité ad hoc* qui a pour objectif de créer une *Banque numérique d'œuvres artistiques contemporaines québécoises (BNOACQ)***

L'APASQ a toujours été fortement préoccupée par la conservation des artefacts (maquettes de décor 3d et 2d, dessins de costumes, d'accessoires, etc.) produits par ses membres au cours de leurs travaux, artefact considérés comme des œuvres artistiques en vertu de la *Loi sur le droit d'auteur*. Elle s'est donc joint au SDMASV et au comité ad hoc BNOACQ, organisations qui partagent ses préoccupations et tentent de trouver des moyens pour conserver ce patrimoine.

La SMASV s'est donné pour mission de créer un musée des arts du spectacle vivant. Elle regroupe actuellement, outre l'APASQ, l'Association des marionnettistes du Québec, le Conseil québécois du théâtre, le Regroupement de la danse du Québec, Théâtres Unis Enfance Jeunesse, l'Union des artistes et le critique de théâtre bien connu, Michel Vaïs.

Le projet de *Banque numérique d'œuvres artistiques contemporaines québécoises* a pour objectifs :

- de mettre les œuvres d'artistes contemporains en arts visuels, des créateurs scéniques et des créateurs en métiers d'art à la disposition des institutions d'enseignement et des élèves pour fins de consultation et d'enseignement ;
- d'accroître la visibilité des œuvres via Internet de façon sécuritaire du point de vue des droits d'auteur ;
- d'assurer un accès simple et à coût abordable aux œuvres et mettre en place un système de gestion en ligne des licences d'utilisation qui sera administré par COPIBEC.
- d'offrir aux artistes une rémunération pour les utilisations en milieu éducationnel via des licences d'utilisation.

Impulsé par le *Regroupement des artistes en arts visuels* (RAAV), le comité regroupe actuellement, outre l'APASQ et le RAAV, l'*Association des illustrateurs du Québec* et le *Conseil des métiers d'art du Québec*. COPIBEC et l'entreprise *De Marque*, qui a créé et gère pour l'*Association nationale des éditeurs de livres* (ANEL) un entrepôt de livres numériques, sont par ailleurs associés à ce projet dont ils pourraient assumer la gestion financière et technique.

### **A-1.3 Le renforcement de la gouvernance de l'association**

Voir le point **Mot de la direction**, où nous avons abordé cette question.

### **A-1.4 Le maintien d'une saine gestion financière de l'association (déjà traité ailleurs)**

Voir le point **2. Historique**, le point **Mot de la direction** et le point **C-2** où nous avons abordé cette question.

### **A-1.5 L'amélioration des outils d'information et de mobilisation des membres et des artistes représentés**

Comme plusieurs autres associations, nous connaissons des difficultés grandissantes à convaincre nos membres, et en particulier les plus jeunes, de se déplacer pour venir assister aux assemblées générales et autres réunions de consultation. Nous avons donc été amenés à utiliser le Web.2 pour les informer et les mobiliser. Pour ce faire, nous avons développé un ensemble de moyens qui font appel aux technologies de l'information. Ceux-ci nous ont permis de mieux les informer et surtout de connaître leurs opinions sur des enjeux importants.

- La publication trois à cinq fois par an du bulletin électronique de l'association *Didascalie en ligne*, qui remplace la version papier de ce document et informe les membres sur les principaux dossiers en cours.
- L'envoi de courriels ponctuels à l'ensemble des membres pour, entre autres, porter à leur attention des études susceptibles de les aider dans leur activité ou les informer d'offres d'emploi pouvant les intéresser.
- La tenue de consultation électronique auprès d'échantillons de membres pour l'établissement des changements à demander aux ententes collectives et l'incorporation dans les comités de négociation et de travail du conseil de membres qui ne siègent au conseil d'administration.
- L'administration de sondages électroniques portant sur diverses questions : nombre d'heures de travail exigées dans les différents champs d'activité (décors, costumes, etc.) ; coût du matériel utilisé pour mener à bien leurs contrats dans les différents champs d'activité ; accord ou désaccord sur le contenu des ententes collectives renégociées.
- La création et le maintien d'une page Facebook sur Internet.
- L'organisation en septembre et en janvier de **5 à 7** qui donnent aux membres l'occasion de briser leur isolement et d'échanger sur leurs pratiques.

### **Apport à la communauté artistique ou littéraire**

#### **A-4 Quel a été, selon vous, l'impact de vos activités sur votre clientèle ou sur vos membres ainsi que sur votre milieu?**

Comme nous l'avons indiqué dans la section *Historique / Avancées du secteur que vous desservez et qui vous sont attribuables*, l'impact de notre travail sur ou pour nos membres est de trois ordres.

1. Contrairement à ce qui était souvent le cas dans un passé pas si lointain, plus personne aujourd'hui ne remet en question le fait que les professionnels des arts de la scène sont des créateurs à part entière au même titre que les auteurs dramatiques et les metteurs en scène.

2. Les ententes collectives négociées avec les diverses associations de producteurs des secteurs du théâtre et des variétés ont permis de définir des conditions de travail minimales qui facilitent la négociation des contrats liant professionnels des arts de la scène et producteurs et permettent ainsi une plus juste rémunération des artistes.

3. L'organisation de nombreuses manifestations artistiques (expositions, colloques, publications diverses) qui ont permis de mieux faire connaître et reconnaître l'importance des arts de la scène dans la vie culturelle québécoise.

#### **A-5 Comment avez vous documenté l'évolution du secteur que vous desservez et des besoins de vos membres ou de votre clientèle?**

Comme nous l'avons déjà indiqué, nous utilisons de plus en plus le Web.2 pour connaître les problèmes que nos membres rencontrent, mieux décrire leurs pratiques (enquête sur le nombre d'heures de travail et les coûts qu'impliquent la réalisation de leur contrat) et, enfin, connaître leurs opinions sur le résultat des négociations en cours.

Par ailleurs, notre participation au Comité du CQT sur les conditions socioéconomiques des artistes nous a permis de confirmer que les cachets moyens de nos membres n'augmentent pas et que les budgets de production qui leur sont attribués ont tendance à rétrécir comme une peau de chagrin.

Mentionnons enfin que dans le cadre des travaux du Comité l'Allier, évoqués plus haut, nous avons tenté d'obtenir des modifications à la *Loi sur le statut professionnel et les contrats d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (Loi S-32.1) qui nous auraient permis de représenter les personnes associées à l'acte créatif ( assistants metteurs en scène, assistants scénographes, assistant concepteurs de costumes, coupeurs de patrons, couturières, directeurs techniques et de production, etc.) qui ne jouissent d'aucune protection légale actuellement et sont laissés à eux-mêmes dans leurs négociations avec les producteurs.

#### **Comment avez-vous adapté vos services et vos activités en fonction de l'évolution et des besoins des milieux visés?**

Plusieurs de nos membres, surtout ceux qui arrivent dans le métier, demandent de plus en plus des conseils lors de la négociation de leurs contrats. Bien que nous ne disposions pas des ressources nécessaires pour mettre en place un véritable service d'aide à la négociation, nous tentons de plus en plus de fournir à nos membres des services en ce domaine. Cela, par exemple, en mettant à leur disposition des informations sur les cachets et les redevances moyens versés par les membres des diverses associations de producteurs. Ce service apprécié par nos membres semble toutefois l'être moins de certains producteurs qui ont amené au moins une association de producteurs à contester notre droit légal de fournir de telles indications à nos membres.



---

## **B Projection pour les deux prochains exercices (2013-2014 et 2014-2015)**

---

### **Qualité des services et des activités et apport à la communauté artistique ou littéraire**

#### **B-1 Pour au moins les deux prochains exercices, quelles seront vos priorités?**

*Décrivez les actions, services et activités qui en découleront.*

Les cinq lignes directrices, qui ont servi de guide à nos actions au cours des quatre dernières années, demeureront les mêmes au cours des prochaines années. Les actions, services et activités qui en découleront, se situeront donc dans le droit-fil de ce qui a été fait.

B-1.1 La défense des intérêts socioéconomiques des artistes

B-1.2 La promotion des arts de la scène québécois

B-1.3 Le renforcement de la gouvernance de l'association

B-1.4 Le maintien d'une saine gestion financière de l'association

B-1.5 L'amélioration des outils d'information et de mobilisation des membres et des artistes représentés

#### **B-1.1 La défense des intérêts socioéconomiques des artistes**

La réalisation de cet objectif demandera l'exécution de six types de tâches.

- La gestion des ententes collectives
- La renégociation des ententes collectives en vigueur
- La poursuite des efforts entrepris pour obtenir la reconnaissance de l'APASQ comme association représentative des concepteurs d'accessoires, de marionnettes, de coiffures et de maquillages
- L'offre annuelle d'un programme d'activités de formation continue
- La réalisation d'un ensemble d'activités de représentation
- La participation au *Comité sur les conditions socioéconomiques des artistes* mis sur pied par le Conseil québécois du théâtre

##### ***La gestion des ententes collectives***

Ce travail continuera à accaparer au moins 80 % du temps de travail de la coordonnatrice des services aux membres et à la gestion des contrats et de la commis comptable ainsi que 20 % de celui du directeur général. Son volume devrait augmenter considérablement au fur et à mesure que nous signerons de nouvelles ententes dans des secteurs que nous ne couvrons pas actuellement.

##### ***La renégociation des ententes collectives en vigueur***

Ce travail commandera deux tâches particulières.

- Compléter la renégociation des ententes collectives en vigueur
- Entreprendre la négociation de nouvelles ententes dans des secteurs que nous ne couvrons pas actuellement

### ***Compléter la renégociation des ententes collectives en vigueur***

Nous nous emploierons à compléter la renégociation des ententes en vigueur avec l'ACT, l'ADISQ, Ex Machina, le Groupe de La Veillée et TAI. Nous devrions être en mesure de compléter ce travail d'ici le printemps 2015.

### ***Entreprendre la négociation de nouvelles ententes dans des secteurs que nous ne couvrons pas actuellement***

Nous serons en mesure en 2013-2014 de mettre en branle le processus qui nous permettra d'entreprendre la syndicalisation de nouveaux secteurs des arts de la scène. Cela demandera les travaux préparatoires suivants : identification des concepteurs œuvrant dans les secteurs du cirque, de la danse, de l'opéra et de la musique de concert ; sondage auprès des concepteurs identifiés pour vérifier leur accord avec la syndicalisation de leur secteur d'activité ; examen des conditions de travail et de rémunération prévalant dans les différents secteurs ; choix des secteurs à développer en priorité ; établissement de projets d'entente collective ; tenue d'assemblées spéciales sectorielles pour discuter et faire adopter le contenu de ces ententes ; enfin, envois d'avis de négociation soit à des associations de producteurs soit à des producteurs individuels avec lesquels il sera possible d'établir une entente collective type susceptible d'être étendue à l'ensemble d'un secteur. Soulignons que ce travail sera entrepris en collaboration avec l'Union des artistes qui a déjà entrepris d'étendre ses activités syndicales au secteur de la danse.

### ***La poursuite des efforts entrepris pour obtenir la reconnaissance de l'APASQ comme association représentative des concepteurs d'accessoires, de marionnettes, de coiffures et de maquillages***

Comme nous l'avons déjà indiqué, la Commission des relations du travail (CRT) et la Cour suprême du Canada devraient rendre à relativement brève échéance des décisions qui nous permettront de représenter les concepteurs d'accessoires, de marionnettes, de coiffures et de maquillages. Lorsque cela sera chose faite, il faudra reprendre les négociations avec les associations avec lesquelles nous avons déjà conclu des ententes collectives - Théâtre de La Manufacture, APTP, PACT et TUEJ - pour y définir leurs conditions de rémunération.

***Nota bene : Comme l'a souligné le président dans son rapport moral, la Cour suprême du Canada a, fort heureusement, rejeté, le 14 mars dernier, la demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec logé par l'ADISQ, l'APC et TUEJ. Si elle avait été acceptée, celle-ci aurait encore retardé l'étude de notre demande de reconnaissance comme association représentative des accessoiristes, des marionnettistes et des concepteurs de maquillages et de coiffures. La décision de la Cour ouvre maintenant la voie à notre demande de reconnaissance auprès de la Commission des relations du travail (CRT) qui entreprendra le processus de reconnaissance dès la semaine prochaine. Quand la commission aura tranché, nous pourrons nous atteler à la renégociation de nos ententes collectives pour y prévoir les conditions de rémunération de ce nouveau quartet de concepteurs.***

### ***L'offre annuelle d'un programme d'activités de formation continue***

L'offre d'activités de formation continuera à être une priorité pour l'association au cours des prochaines années. Le choix des activités à offrir devrait toutefois être grandement facilité. Car le Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC) nous a octroyé un budget spécial afin que nous puissions organiser en mars 2013 deux groupes de discussion, l'un à

Québec et l'autre à Montréal, qui nous permettront de mettre à jour notre politique de formation continue qui date déjà de 2004.

*Nota bene : Un premier groupe de discussion a été organisé à Québec le 26 mars dernier. Treize de nos membres y ont participé. Les résultats ont été fort intéressants et nous permettront de mieux organiser notre offre de formation à Québec au cours des prochaines années. Précisons que le principal souhait émis par nos membres portait sur la création d'un poste d'adjoint à la direction à Québec.*

*Il n'a pas encore été possible d'organiser le groupe de discussion prévu à Montréal malgré les efforts déployés. Nous reviendrons à la charge cet automne.*

### ***La réalisation d'un ensemble d'activités de représentation***

L'APASQ s'impliquera à nouveau dans les organismes suivants au cours des prochaines années : le DAMIC qui a entrepris un travail de vigie sur les effets des amendements apportés à la *Loi sur le droit d'auteur* sur la rémunération des titulaires de droit d'auteur et tentera de définir de nouveaux modes de rémunération pour les artistes qui se sont vus expropriés de plusieurs sources de revenus, l'Association littéraire et artistique internationale (ALAI), Culture Montréal et le Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC). Nous continuerons également à assister aux bureaux fédéraux de la *Fédération nationale des communications de la CSN* dont nous sommes membre.

### ***La participation au Comité sur les conditions socioéconomiques des artistes mis sur pied par le Conseil québécois du théâtre***

La participation à ce comité demeurera incontournable car, en améliorant constamment ses méthodes de calcul, il sera en mesure de définir hors de tout doute les conditions de rémunération des artistes. Nous pourrons ainsi mieux nous documenter en vue des débats qui porteront sur l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes.

## **B-1. 2 La promotion des arts de la scène québécois**

Comme nous en avons déjà fait état, le conseil d'administration de l'association a décidé de ne plus considérer la participation à la Quadriennale de Prague comme un élément essentiel de son travail de promotion des arts de la scène. Cela pour deux raisons.

1. La participation à cet événement a été responsable d'au moins 60 % des déficits connus par l'association depuis 2006. Il fallait donc mettre fin à ce qui était devenu au fil des ans un gouffre financier.
2. Dans les années 90, la participation à cet événement faisait suite à des activités organisées préalablement au Québec. Cela permettait de participer à la Quadriennale à moindre coût, tout en ayant une résonance certaine chez les concepteurs et le grand public québécois. Depuis 2007, au contraire, l'événement était planifié avant tout pour l'étranger et ne trouvait que peu de résonance ici.

Dans ce contexte, l'APASQ entend privilégier dorénavant l'organisation d'activités au Québec même. Ces activités seront prises en charge par la *Fondation Jean-Paul Mousseau* dont les activités ont été relancées à l'occasion de notre participation à la 12<sup>e</sup> Quadriennale de Prague de 2011.

L'APASQ aura trente ans en 2014. Pour souligner cet anniversaire, l'association se propose d'organiser deux activités majeures : une *exposition sur l'œuvre du concepteur de décors et de costumes François Barbeau* et un colloque intitulé provisoirement *Les technologies de l'information et de la communication (TIC) au service des arts de la scène : rêve et réalité*.

### *L'exposition sur l'œuvre du concepteur de décors et de costumes François Barbeau*

Cette exposition sera organisée en collaboration avec le *Centre d'exposition de l'Université de Montréal* qui en plus de fournir le lieu d'exposition assumera les frais d'accrochage et de surveillance de l'exposition. Elle vise à témoigner de l'œuvre colossal de François Barbeau dans son ensemble, en soulignant les influences qui l'ont nourri en début de carrière et l'ascendant qu'il a pris ensuite sur des générations de concepteurs de costumes et de décors. En cinquante ans de carrière, François Barbeau a collaboré à plus de 500 productions dans les différents domaines des arts de la scène : du théâtre au cirque, en passant par le film et le ballet. En cela, l'œuvre de François Barbeau a un caractère éminemment patrimonial dans l'histoire culturelle du Québec et du Canada.

L'approche muséographique misera sur un environnement multisensoriel. Elle mettra l'accent sur les artefacts et des images plutôt que sur des textes. Les visiteurs pourront toucher des échantillons de tissus, voir de près des costumes, des maquettes originales, découvrir par des vidéos ou des montages photographiques les étapes de la production d'un costume, et entendre des entrevues avec les professionnels qui sont redevables à Barbeau. Ces entrevues seront visionnées dans la salle sur un ordinateur. Première exposition d'envergure sur cet artiste, elle sera présentée pendant sept mois, soit de la mi-mai à la mi-décembre 2014, au Centre d'exposition de l'Université de Montréal. Elle sera disponible pour une tournée canadienne à partir de janvier 2015.

Précurseur du métier de concepteur de costumes au Québec et au Canada, Barbeau est une référence incontournable pour les générations qui ont suivi son enseignement à l'École nationale de théâtre du Canada (1971-1987) et à l'UQAM (1993-1997). Il a formé la grande majorité des concepteurs de costumes qui œuvrent au Québec et au Canada.

Ses influences seront illustrées d'une manière inédite par des esquisses tirées de la Collection Marjorie et Gerald Bronfman de l'U de M. Monsieur Barbeau y sélectionnera des dessins d'artistes qui ont eu une influence sur sa production ainsi que des dessins de ceux qu'il a formés au cours de sa longue carrière d'enseignant. À cela, s'ajouteront ses propres dessins, certains inédits, des costumes, des photographies, des vidéos tournées en fonction de l'exposition, des documents d'archives et des maquettes de scénographes, particulièrement celles de Robert Prévost qui fut l'un de ses maîtres.

L'exposition mettra aussi l'accent sur le travail de recherche que mène François Barbeau depuis le début de sa carrière sur la patine et le vieillissement des tissus pour donner l'illusion de l'usure, du vieillissement des étoffes. Son passage à la Direction des unités de création costumes et accessoires du Cirque du Soleil lui a permis d'expérimenter le potentiel de la sublimation et l'utilisation de matières et de techniques non conventionnelles. L'exposition sera une occasion unique de toucher des échantillons de tissus et d'être surpris par les matériaux qu'il utilise comme la moustiquaire et le crinyl, les impressions en 3D, le feutre avec des incrustations en 3D, etc. Ses recherches textiles dépassent les limites des arts de la scène et se situent dans les explorations textiles actuelles que font les couturiers et les artistes visuels.

Tous les publics visés, grand public, amateurs de théâtre, professionnels et étudiants, auront l'occasion de saisir toute l'importance de son œuvre. Le grand public pourra comprendre la place du costume dans une production scénique et mettre un nom sur le concepteur des costumes du ballet Casse-Noisette des Grands Ballets Canadiens de Montréal et de Dralion du Cirque du Soleil.

Cette exposition présente également un grand intérêt pour les artistes, les designers de mode et le grand public qui s'intéressent à la création textile, au détournement de matériaux inusités, à l'appropriation de techniques ancestrales et contemporaines, à l'utilisation des nouvelles technologies pour créer des textiles performants et originaux.

L'exposition de 400 m<sup>2</sup> sera accompagnée d'un catalogue et d'un film. Selon le désir des musées qui recevront l'exposition, elle pourra se diviser en deux sections pour faciliter la tournée.

***Le colloque *Les technologies de l'information et de la communication (TIC) au service des arts de la scène : rêve et réalité****

**Autre titre possible :**

***L'impact du nouvel environnement numérique sur la pratique des arts de la scène : rêve et réalité***

**Dates prévues : 6 au 8 novembre 2014**

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont porteuses de changement dans le secteur des arts de la scène - et en particulier dans celui du théâtre qui demeure pour le moment le principal secteur où intervient notre association -comme dans tous les autres secteurs. Il nous apparaît donc important de nous interroger sur les transformations qu'elles ont provoqués, provoquent et provoqueront dans le travail des concepteurs et conceptrices ainsi que de tous les autres intervenants des arts de la scène.

Le colloque, qui aura lieu au début du mois de novembre 2014, revêtira la forme d'un forum ouvert où les simples participants - praticiens des arts de la scène, directeurs artistiques de compagnie, enseignants et étudiants, etc. - auront autant la parole que les experts qui y seront invités. Son contenu n'est pas encore fixé. Voici cependant quelques thèmes qui devront ou pourront y être abordés.

- Le théâtre tel qu'on l'a connu est-il appelé à disparaître ?
- Quelles transformations les TIC provoqueront-elles dans la pratique des divers artisans des arts de la scène ? Des métiers sont-ils condamnés à disparaître et, si tel est le cas, cela représentera-t-il une perte ?
- Le processus de production sera-t-il modifié ou transformé compte tenu du fait que les communications entre les membres des équipes de production se font de plus en plus par échange de courriels et de documents électroniques ? Si tel est le cas, cela affectera-t-il le résultat final ?
- Le processus de production sera-t-il modifié ou transformé compte tenu du fait que les communications entre les membres de l'Équipe se font de plus en plus par échange de courriels et de documents électroniques
- Bien des créateurs rêvent d'utiliser les TIC dans leur pratique. Les compagnies de théâtre ont cependant rarement les moyens de leurs ambitions. Seront-elles en mesure de fournir aux artistes les nouveaux instruments dont ils ont besoin ? Compte tenu du coût des équipements, les compagnies devraient-elles mettre en commun une partie de leurs équipements ?
- Les écoles de théâtre font de plus en plus de place aux TIC dans la formation qu'elle

dispense à leurs étudiants. Ceux-ci lorsqu'ils entrent sur le marché du travail sont la plupart du temps confrontés à la dure réalité et condamnés à faire les choses de manière traditionnelle, ce à quoi dans bien des cas ils ne sont pas préparés. Y aurait-il lieu de revoir la formation donnée dans les écoles de théâtre qui met de plus en plus l'accent sur les TIC ?

- Les TIC sont en constante évolution. Les artisans des arts de la scène doivent par conséquent se familiariser avec les versions successives des divers logiciels offerts sur le marché. Faudrait-il revoir et surtout développer les programmes de formation continue auxquels ils ont accès ?

- Nous ne sommes pas parvenus collectivement à conserver les artefacts (maquettes de décor 3d et 2d, dessins de costumes, accessoires, etc.) produits par nos membres au cours de leurs travaux, artefact considérés comme des œuvres artistiques en vertu de la *Loi sur le droit d'auteur*. Comment pourrions-nous remédier à cette situation ? Comme les œuvres souvent virtuelles créées grâce aux TIC seront-elles conservées ?

La tenue de ces activités nécessitera l'organisation d'une campagne de levée de fonds. Celle-ci sera entreprise d'ici le printemps 2013. Son résultat déterminera l'ampleur que nous pourrons donner tant à l'exposition Barbeau qu'au colloque.

### **B-1.3 Le renforcement de la gouvernance de l'association**

La composition du conseil d'administration de l'APASQ a beaucoup changé au cours des dernières années avec l'arrivée en son sein de jeunes concepteurs et conceptrices, dont la moyenne d'âge est de 37 ans. Cette situation nouvelle est porteuse d'espoir et augure bien pour l'avenir. Elle nous confronte toutefois au défi de sensibiliser ces nouveaux membres du conseil, qui n'ont pas connu les difficultés connues à ce niveau par l'association dans le passé, à l'importance de ces nouvelles règles de gouvernance.

Nos membres de la région de Québec font face à des difficultés différentes de leurs confrères et consœurs de Montréal. Les secteurs de l'audio-visuel et du cirque y sont peu ou pas développés. Ceux-ci concentrent en effet leurs activités dans la grande région montréalaise où ils permettent à plusieurs de nos membres de travailler dans des secteurs plus rémunérateurs. Nos membres de la région de Québec sont donc « confinés » le plus souvent au secteur théâtral où la concurrence est vive.

Nous devons donc au cours des prochaines années améliorer les services que nous leur offrons, entre autres en matière de négociation de contrats et de formation continue, pour leur permettre de composer avec cette situation. La création d'un poste d'adjoint à la direction générale à temps partiel pour la région de Québec sera donc une priorité pour l'association dès que nous aurons amélioré notre situation financière. Soulignons que la prochaine assemblée générale annuelle de l'association aura lieu cette année à Québec. Ce sera ainsi aux membres montréalais de l'APASQ de suivre via Skype le déroulement de l'AGA 2013.

***Nota bene : Le conseil d'administration, lors de sa dernière réunion, a décidé d'aller de l'avant dans ce dossier en prévoyant un projet pilote qui prévoit l'engagement d'un adjoint à la direction générale à temps partiel pour la région de Québec dès septembre prochain. Si ses résultats sont concluants, le projet sera reconduit en 2014-2015.***

#### **B-1.4 Le maintien d'une saine gestion financière de l'association**

Le respect du plan de redressement financier que nous avons conclu avec le conseil sera, comme cela a déjà été dit, une des priorités, sinon la priorité, de l'association au cours des prochaines années.

#### **B-1.5 L'amélioration des outils d'information et de mobilisation des membres et des artistes représentés**

L'utilisation du Web.2 nous a permis de mieux communiquer avec nos membres depuis deux ou trois ans. Nous continuerons dans cette voie, relativement peu coûteuse et efficace, au cours des prochaines années. Nous souhaitons également mettre à niveau notre site Web en y créant une section réservée à nos membres, où ils pourront entre autres trouver des informations qui les aideront dans la négociation de leurs contrats, et une section banque d'images qui nous permettra de présenter au grand public certains des artefacts (maquettes de décor 3d et 2d, dessins de costumes, accessoires, etc.) produits par nos membres au cours de leurs travaux.

#### **B-2 Les choix que vous effectuez sont-ils en adéquation avec les ressources financières dont vous disposez?**

Totalemement       En partie       Non

*Indiquez en quoi vos choix seraient affectés si les revenus publics et autonomes ne se concrétisaient pas selon votre estimation.*

Voir point 2, page 8.

#### **B-3 Prévoyez-vous pouvoir augmenter ou élargir votre membership ou votre clientèle dans les deux prochaines années?**

Oui       Non

Le nombre des membres de l'association s'est stabilisé au cours des dernières années.

**2008 : 253 membres**

**2009 : 270 membres**

**2010 : 302 membres**

**2011 : 304 membres**

**2012 : 292 membres**

**2013 : 300 membres (prévision)**

L'APASQ possède un carré de membres fidèles qu'elle recrute parmi ses membres plus anciens, qui renouvellent leur adhésion année après année, qu'ils signent ou non des contrats au cours d'une année donnée. Nous constatons cependant depuis quelques années un effet que l'on pourrait qualifier de « porte tournante », phénomène dû fort probablement à la conjoncture économique actuelle qui permet difficilement à plusieurs de vivre convenablement de leur pratique artistique.

Plusieurs membres ne renouvellent en effet leur adhésion qu'à la condition d'avoir signé des contrats au cours de la même année afin de ne pas perdre les contributions du producteur à leur RÉER, contributions dont ils ne peuvent bénéficier s'ils ne paient pas leur cotisation annuelle. Ces départs souvent ponctuels (ces membres peuvent revenir l'année suivante) sont, année après

année, compensés par l'arrivée de nouveaux membres adhérents qui souvent viennent de sortir des écoles et en sont souvent à leur premier contrat professionnel.

***Nombre de nouveaux membres au cours des quatre dernières années :***

2009-2010 : 35

2010-2011 : 41

2011-2012 : 31

2012-2013 : 20 (résultat partiel après six mois)

Soulignons enfin que plusieurs de nos membres décident chaque année d'abandonner leur métier de concepteur pour devenir infographiste, graphiste, dessinateur 3d ou encore directeur artistique en publicité, alors que d'autres abandonnent définitivement ou pour plusieurs années le secteur du théâtre pour œuvrer uniquement dans le secteur plus rémunérateur de l'audio-visuel (cinéma, télévision, publicité, multimédia) où ils deviennent membres de l'AQTIS.

Pour cet ensemble de raisons, nous ne croyons pas que le nombre de nos membres augmentera de façon significative au cours des prochaines années. Par ailleurs, il nous est très difficile de quantifier précisément le nombre potentiel de personnes que compte la communauté des personnes conceptrices, nombre qui doit s'élever à environ 400 compte tenu des entrées et des sorties du métier de concepteur.

---

## **D Gouvernance**

---

**D-1 Décrivez comment sont élus ou nommés les membres de votre conseil d'administration et indiquez la durée de leur mandat.**

Ils sont élus pour un mandat de deux ans lors de l'Assemblée générale annuelle des membres qui a lieu en général à la fin du mois de mai ou au début du mois de juin. Le conseil peut aussi en cas de vacance d'un poste d'administrateur, à la suite d'une démission par exemple, coopter un membre remplaçant s'il le juge à propos.

**D-2 Pour les quatre derniers exercices (2009-2010 à 2012-2013), des postes sont-ils demeurés vacants?**

X Oui       Non

2010-2011 : un poste

2012-2013 : un poste

**D-3 Si vous avez répondu oui à cette question, précisez la nature de ces postes et indiquez pendant combien de temps, ceux-ci sont demeurés vacants.**

2010-2011 : le trésorier a démissionné en janvier 2011 et a été remplacé dans cette fonction par le secrétaire qui a alors cumulé les deux fonctions. Il n'a été remplacé comme administrateur qu'en juin 2011



2012-2013 : une administratrice a démissionné en novembre 2012 pour des raisons de santé. Elle n'a pas encore été remplacée et ne le sera vraisemblablement que lors de l'Assemblée générale annuelle prévue le 1<sup>er</sup> juin 2013.

**D-4 Si des postes sont actuellement vacants, indiquez depuis combien de temps et précisez les moyens pris pour les pourvoir.**

Voir réponse précédente.

L'administratrice démissionnaire provenait de la Ville de Québec. Malgré nos efforts, il n'a pas été possible à ce jour de trouver un membre résidant dans cette ville pour la remplacer.

**D-5 Combien de membres de votre conseil d'administration ont été présents, en 2011-2012, aux réunions du C.A. et du C.E. à la suite de leur convocation?**

	C.A.	Réunions C.E.
Dans une proportion égale ou supérieure à 90 % du nombre de réunions	5	3
Dans une proportion se situant entre 75 % et 90 % du nombre de réunions	2	1
Dans une proportion se situant entre 50 % et 75 % du nombre de réunions	1	1
Dans une proportion inférieure à 50 % du nombre de réunions	1	
Total (Doit correspondre au nombre total de membre)	9	5

**D-6 Sous quelle autorité est la direction générale (ou administrative le cas échéant) de votre organisme?**

Le conseil d'administration

**D-7 Sous quelle autorité est la direction artistique de votre organisme?**

Sans objet

**D-8 Énumérez les moyens mis de l'avant pour permettre à votre conseil d'administration d'avoir une vision juste et actuelle de la situation financière et de l'évolution de votre organisation.**

Quatre moyens :

1. Les membres du CA siège en général à au moins un des deux comités de travail du conseil (Comité des relations de travail et Comité de promotion de la profession). Cela les met en prise directe avec la poursuite des activités de l'association, ces deux comités reflétant les deux aspects principaux de son mandat.

2. Le directeur général dépose à chaque réunion du conseil un état des résultats mensuel qui permet aux membres du conseil des suivre l'évolution de la situation budgétaire. Cet état des résultats comporte le budget prévu, le budget réalisé en date du dépôt de l'état mensuel ainsi que le budget réalisé de l'année précédente.

3. Toute dépense importante (contrats de longue durée, achat d'équipement, etc.) doit être approuvée au préalable par le comité exécutif ou en cas d'urgence par le président.

4. L'adoption des procès-verbaux des réunions du conseil est toujours suivie d'un point *Suivis au procès-verbal* où les présidents de comité de travail du conseil ou le directeur général fait état de

du degré d'avancement des activités et projets en cours. Si besoin est, les membres du conseil sont appelés à adopter toute mesure jugée utile comme, par exemple, le contenu du programme annuel de formation continue ou les demandes de subvention adressées à divers organismes.

**D-9 Si votre organisme a des membres, quelles sont les mesures mises de l'avant pour assurer une participation maximale de ces membres à la vie démocratique de votre organisation?**

- Assemblée générale annuelle où les membres sont convoqués par courriel. Avant chaque assemblée, les membres du conseil se concertent et rejoignent par téléphone ou par courriel personnalisé l'ensemble des membres en règle de l'association.
- Assemblées spéciales sectorielles convoquées pour l'adoption des ententes collectives renégociées avec diverse associations de producteurs. Lors de chaque assemblée, les membres du conseil se concertent et rejoignent par téléphone ou par courriel personnalisé l'ensemble des membres en règle de l'association.
- Publication trois à cinq fois par an du bulletin électronique de l'association *Didascalie en ligne*, qui remplace la version papier de ce document et informe les membres sur les principaux dossiers en cours.
- Envoi de courriels ponctuels à l'ensemble des membres pour, entre autres, porter à leur attention des études susceptibles de les aider dans leur activité ou les informer d'offres d'emploi pouvant les intéresser.
- Tenue de consultation électronique auprès d'échantillons de membres pour l'établissement des changements à demander aux ententes collectives et incorporation de membres, qui ne siègent au conseil d'administration, dans les comités de négociation et de travail du conseil.
- Administration de sondages électroniques portant sur diverses questions : nombre d'heures de travail exigées dans les différents champs d'activité (décors, costumes, etc.) ; coût du matériel utilisé pour mener à bien leurs contrats dans les différents champs d'activité ; accord ou désaccord sur le contenu des ententes collectives renégociées.
- Création et le maintien d'une page Facebook sur Internet.
- Organisation en septembre et en janvier de **5 à 7** qui donnent aux membres l'occasion de briser leur isolement et d'échanger sur leurs pratiques.